



Publié le : 30/09/2026

Bureau

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25

La séance est ouverte à 14h10 et levée à 15h30

Etaient présents : M. Patrick AYACHE, M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à compter de la question n°19), M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE, M. Christian DAVID, M. Pascal DERIOT, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, Mme Marie GRUILLOT, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS, M. Pascal ROUTHIER, M. Djilalli SAHLAOUI, M. Patrick VERDIER

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Didier PAINEAU, Mme Céline TRONCIN VERGEY, M. Kévin VEJUX,

Secrétaire de séance : Mme Anne FALGA

Procurations de vote : M. Kévin VEJUX donne pouvoir à Mme Marie GRUILLOT,

Délibération n°2026/2026.00222

Rapport n°21 - Autorisation de sollicitation de subventions pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Grosse Aige à Pouilley-les-Vignes

Délibération du Bureau du 17 septembre 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Autorisation de sollicitation de subventions pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Grosse Aige à Pouilley-les-Vignes

Rapporteur : M. Laurent JEUNET, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°8	15/09/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2027 et PPIF 2026-2030 Budget annexe ASSAINISSEMENT « TRAVAUX RESEAUX »	Montant estimatif de l'opération : 1 700 000 € HT Montant estimatif de subvention Agence de l'Eau : 319 200 € : Montant à prévoir au BP 2027

Résumé :

Le Département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole souhaite réaliser des travaux d'assainissement identifiés dans le schéma directeur d'assainissement dans le hameau de la Grosse Aige de la commune de Pouilley-les-Vignes. La mise en séparatif des réseaux d'assainissement de ce secteur permettra d'éliminer l'entrée d'eaux claires parasites.

Une étude complémentaire a été réalisée en 2024 sur le bassin de rétention d'eaux pluviales et le poste de refoulement.

Ce projet pourra bénéficier d'une subvention de la part de l'Agence de l'Eau.

I. Présentation du projet

Le projet consiste à restructurer et mettre en séparatif le réseau d'assainissement sur plusieurs secteurs de la commune de Pouilley-les-Vignes :

- **bas de la rue Voltaire et rue Dumas** : remplacement du réseau unitaire amianté existant par la création de réseaux séparatifs d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP), avec abandon des canalisations existantes,
- **impasse Boileau** : création de réseaux séparatifs EU et EP, avec abandon des réseaux existants,
- **haut de la rue Voltaire et rues Fourier, Victor-Hugo et Louis Pergaud** : conversion du réseau unitaire existant en réseau d'eaux pluviales et création d'un nouveau réseau d'eaux usées,
- **rue Émile-Zola** : création d'un réseau d'eaux usées.

L'ensemble des branchements existants sera repris, tant pour les eaux usées que pour les eaux pluviales. Une démarche d'incitation à l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle a été menée auprès des riverains début 2026.

Au total, l'opération de mise en séparatif comprend la réalisation d'environ :

- 1 440 ml de réseau d'eaux usées,
- 495 ml de réseau d'eaux pluviales,
- la reprise de 93 branchements d'eaux usées,
- la reprise de 48 branchements d'eaux pluviales,
- la reprise ou la création de 9 avaloirs.

II. Financement

Le montant total des travaux en assainissement et en eaux pluviales est estimé à 1 700 000 € HT.

Une partie des travaux d'assainissement (environ 1 330 ml de réseau) pourrait bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau, objet de la présente délibération.

Le taux de subvention est de 50 %, sur une assiette maximum de 638 400 € de travaux (plafond de 480 € par ml de réseau), soit 319 200 € de subvention possible.

Les travaux pourront également bénéficier d'aides du Département du Doubs, avec un taux d'aide de 10 %.

A l'unanimité, le Bureau :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les aides auprès de l'Agence de l'Eau,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir et les éventuels avenants entre l'Agence de l'Eau et Grand Besançon Métropole.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

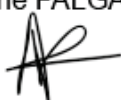
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

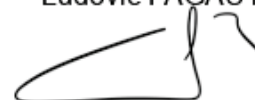
Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente au développement économique,
à l'industrie, à l'emploi, à l'insertion
et à l'innovation,
Anne FALGA



Document signé électroniquement

Le Président,
Ludovic FAGAUT



Maire de Besançon.

Document signé électroniquement